

## Conseil National de Transition (CNT)

français canal historique (association loi 1901)

17 rue Parmentier  
03500 Saint Pourçain sur Sioule

A Mesdames et Messieurs les Sénateurs et Députés

Le 23 novembre 2021,

Par email

Madame/Monsieur le Sénateur/le Député,

Nous faisons suite au message qui a été envoyé le 19 octobre 2021 à vos Présidents de groupes concernant la sommation adressée le 5 octobre 2021 à six ministres pour leur demander de justifier sous 48 heures des preuves scientifiques justifiant les mesures dites « anti-covid » prises depuis mars 2020, et restée sans réponse à ce jour. Revoir cette sommation de répondre et de faire, et la lettre adressée à vos Présidents de groupes, sur :

<https://conseilnational.fr/sommation-d-octobre-2021/>

Ce silence confirme de fait qu'il n'existe depuis mars 2020 aucune preuve scientifique justifiant l'ensemble des mesures liberticides et délétères concernant cette prétendue pandémie et qu'il s'agit de crimes contre l'humanité et même de génocide.

Le peuple rémunère chacun d'entre-vous à hauteur 7 239,91 € brut par mois, sans compter l'avance de frais de mandat de 5 373€ par mois, outre une enveloppe de 10 581 € net par mois pour employer des assistants parlementaires, de 18 950 € chaque année pour les courses en taxi ou en VTC, soit plus de 185 000 € par an avec une fiscalité réduite, sans compter divers avantages pour votre vie courante.

Conformément au site <https://www.assemblee-nationale.fr/connaissance/rapactiv2008/rapactiv2008-16-17.pdf> votre mission est de :

- représenter les français,
- légiférer,
- ainsi que contrôler et évaluer l'action de l'exécutif.

Nous vous rappelons que votre immunité parlementaire protège votre liberté d'action et d'expression et vous garantit de ne pas être inquiété pour les opinions exprimées dans le cadre de votre mandat électif.

Or, à ce jour, depuis mars 2020, le peuple constate qu'aucune de vos missions n'a été remplie par 90% d'entre-vous, c'est à dire :

- être présent physiquement à l'assemblée au moment de chaque vote,
- légiférer en exigeant de votre Président de groupe que tous les votes soient faits à scrutin public,
- voter sans s'abstenir, car s'abstenir d'user de votre autorité établit votre complicité dans l'émergence d'un état totalitaire,
- évaluer et contrôler l'exécutif,
- et enfin représenter et protéger les français vis-à-vis de l'ensemble des mesures autorisées par vous et décidées par le gouvernement, qui ont détruit l'économie de la France, le moral des français, le système de santé, et la vie même des français.

A ce jour, vous n'avez toujours pas pris de mesures à l'encontre du gouvernement pour protéger les français et faire entendre leur voix ; vous avez même laissé voter début novembre la possibilité de pass sanitaire jusqu'au 31 juillet 2022, en prorogeant l'autorisation de toutes les autres mesures dites « anti-covid ».

Nous vous rappelons qu'aucune institution sanitaire dans le monde interrogée par le peuple n'a pu produire à ce jour la moindre preuve scientifique de l'isolement d'un virus dit « sras cov 2 », de sa contagiosité. De plus il n'existe aucune preuve scientifique de l'efficacité sanitaire et de l'innocuité des mesures dites « anti-covid », ni des pseudo-vaccins ou des pseudo-traitements à venir.

Nous vous demandons à présent de prendre position en faveur du peuple, comme votre mission de représentant l'exige, en signant le texte ci-dessous et en le retournant sans délai à l'adresse courriel indiquée.

A défaut de réponse de votre part sous 48 heures, le peuple ne pourra que juger que vous confirmez être contre lui. Vous devrez alors en assumer les conséquences le moment venu devant les juridictions compétentes.

Dans l'attente de votre prise de position qui sera rendue publique, recevez, Madame/Monsieur, le Député, l'expression de nos salutations citoyennes.

p/o

Le Comité d'installation du Conseil National de Transition (CNT) français canal historique

cc : aux médias

**AFIN DE REPRÉSENTER PERSONNELLEMENT LE PEUPLE  
SANS SE CONTENTER DES VOTES À MAIN-LEVÉE PRÉVUS À L'ARTICLE 64  
DU RÈGLEMENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE :**

**Document à imprimer, remplir, signer et à retourner sans délai à [contact.elus@conseilnational.fr](mailto:contact.elus@conseilnational.fr)  
en indiquant en objet : « Engagement député » :**

Je soussigné(e) (nom prénom) .....

député de la .....ème circonscription

de/du .....

m'engage par les présentes à remplir réellement mon rôle de représentant du peuple français :

- en siégeant physiquement dans les assemblés parlementaires au moment de chaque vote pour permettre au quorum d'être atteint, et éviter l'application de l'article 61, al. 4 du Règlement de l'Assemblée Nationale,
- en requérant de mon Président de groupe qu'il demande un vote à scrutin public pour tout vote, en application de l'article 65, 2° du Règlement de l'Assemblée Nationale,
- en votant sans m'abstenir afin de légiférer pour mettre fin sans délai à toutes les lois liberticides et délétères votées depuis mars 2020,
- et afin d'appliquer l'article 68 de la constitution pour protéger et libérer le peuple français de cette dictature rampante et destructrice pour notre pays.

Fait, à .....

le ..... 2021

---

(apposer la mention manuscrite « *lu et approuvé* » et signer)